

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 869

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

979 740 131 RCS Grenoble.

DECALOG SOFTWARE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 2 b, Avenue Pierre de Coubertin, 38170 Seyssinet-Pariset.

Oppositions : Art L 236-15 du Code du Commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet de scission (régime simplifié) de la société DECALOG 1. Société scindée :

Dénomination sociale : DECALOG - Forme : Société par actions simplifiée - Adresse de son siège où peut être consulté le projet de scission : GUILHERAND-GRANGES (07500) - Rue Conrad Kilian - ZA des Croisières "Montant du capital :

361.080 euros Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 331 746 396 RCS AUBENAS. 2. Sociétés bénéficiaires : 2.1 Dénomination sociale : DECALOG SOFTWARE

Forme : Société par actions simplifiée - Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : SEYSSINET-PARISSET (38170) - 2 B, avenue Pierre de Coubertin - Montant du capital : 10.000 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 979 740 131 RCS GRENOBLE. 2.2

Dénomination sociale : FLORA SOFTWARE Forme : Société par actions simplifiée - Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : SEYSSINET-PARISSET (38170) - 2 B, avenue Pierre de Coubertin - Montant du capital : 10.000 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 979 756 749 RCS GRENOBLE. 3. Evaluation de l'actif et du passif de la société scindée dont la transmission

est prévue : 3.1 à la société DECALOG SOFTWARE Actif : 1.797.311,14 euros, Passif : 1.154.005,10 euros, Actif net : 643.306,04 euros. 3.2 à la société FLORA SOFTWARE Actif : 2.975.696,11 euros, Passif : 1.138.576,32 euros, Actif net : 1.837.119,79 euros. 4. Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : néant. 5. Date du projet commun de scission : 23 janvier 2024. Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : GRENOBLE / AUBENAS le 23/01/2024 au Greffe d'AUBENAS et le 23/01/2024 au greffe de GRENOBLE.) 6. Oppositions : article L. 236-15 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L. 236-26 du Code de commerce, toute solidarité entre les sociétés

bénéficiaires ayant été écartée..